

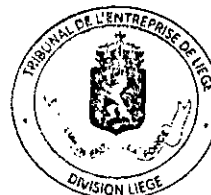


Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



26026822



- 9 FEV. 2026

Greffe

N° d'entreprise : **0403 947 590**

Nom

(en entier) : **SINODEL**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Avenue des Trois Couronnes 6 Boîte 31 à 4130 Esneux**

**Objet de l'acte : PROJET DE FUSION ETABLI CONFORMEMENT A L'ARTICLE 12:50 DU
CODE DES SOCIETES ET DES ASSOCIATIONS**

Nous avons l'honneur de vous présenter le projet de fusion entre la SA « ELOY LOD INVEST » (BCE n° 0888.433.094) (société absorbante) et la SRL « SINODEL » (BCE n° 0403.947.590) (société absorbée). La SA « ELOY LOD INVEST » détient la totalité des actions de la SRL « SINODEL ». Nous procéderons dès lors à une fusion par réunion de tous les titres en une seule main compte tenu qu'il n'est plus nécessaire de conserver deux structures.

Ce projet de fusion a été établi en commun par les organes d'administration des sociétés appelées à fusionner. Ils vont procéder au dépôt de ce projet de fusion au Greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent.

1. Présentation des deux sociétés appelées à fusionner

1.1. Forme juridique :

A. De l'absorbante : société anonyme.

B. De l'absorbée : société à responsabilité limitée.

1.2. Dénomination

A. De l'absorbante : ELOY LOD INVEST

B. De l'absorbée : SINODEL

1.3. L'objet social

A. De l'absorbante :

La société a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger :

- l'activité de conseil en matière financière, technique, informatique, marketing, commerciale et administrative, au sens large, l'assistance et la fourniture de services, directement ou indirectement, dans le domaine administratif, informatique et financier, dans les ventes, la production ou la gestion en général.
- la prise de participation dans toutes sociétés, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion pour son propre compte de ses participations.
- l'exercice de toutes missions d'administration et l'exercice de mandats et de fonctions se rapportant directement et indirectement à son objet social.
- la gestion et la valorisation pour son propre compte d'un patrimoine immobilier.
- Elle peut mettre à disposition de ses associés et gérants des biens mobiliers et immobiliers.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/02/2026 - Annexes du Moniteur belge

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Elle peut prêter à toutes sociétés et se porter caution pour elles, même hypothécairement.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

B. De l'absorbée :

« La société a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger :

-l'organisation et la gestion de la logistique d'entreprises.

-l'activité de conseil et d'assistance en matière financière, technique, informatique, marketing, commerciale, sociale et administrative, au sens large, "assistance et la fourniture de services, directement ou indirectement, dans le domaine administratif, informatique et financier, dans les ventes, la production ou la gestion en général.

-la prise de participation dans toutes sociétés, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion pour son propre compte de ses participations.

-l'exercice de toutes missions d'administration et l'exercice de mandats et de fonctions se rapportant directement et indirectement à son objet social.

-la gestion et la valorisation pour son propre compte d'un patrimoine immobilier et notamment :

. toutes les opérations immobilières généralement quelconques, et le commerce d'immeubles comprenant " notamment achat, la vente, la revente, la prise en location, la mise en location, la sous location, la gestion, la restauration, la transformation, la mise en valeur, la décoration, la promotion immobilière, les avants projets de constructions ;

. la construction d'un immeuble, acquisition en plein-propriété ou de droits réels dans un immeuble dans le but d'y exercer ses activités, d'y établir son siège social ou administratif, et/ou d'y loger ses dirigeants et les membres de leur famille ;

. l'édification de toutes constructions en tant que maître de l'ouvrage ou entrepreneur général ainsi que la signature des contrats d'entreprises qui seraient nécessaires ;

. la vente de biens immobiliers sur plan, l'aménagement de lotissements y compris la construction de routes et égouts ;

. la souscription d'engagements en tant que conseiller en construction (études de génie civil et des divers équipements techniques des immeubles) ;

. tout ce qui concerne le domaine immobilier pour compte propre ou pour compte de tiers sans exception ni réserve en ce non compris la profession d'agent immobilier ;

. la gestion privative de tous biens immeubles appartenant à des tiers ;

. la gérance d'immeuble en copropriété ;

. la représentation, la promotion, la vente de biens immeubles construits ou à construire. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Elle peut prêter à toutes sociétés et se porter caution pour elles, même hypothécairement.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet. »

1.4. Le siège social

A. De l'absorbante : Rue des Spinettes, 13 à 4140 SPRIMONT.

B. De l'absorbée : Avenue des Trois Couronnes, 6/31 à 4130 ESNEUX.

2. La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante :

A partir du 1er janvier 2026.

3. Les droits attribués par la société absorbante aux actionnaires des sociétés absorbées, qui ont des droits spéciaux, ainsi qu'aux titulaires de titres autres que les actions, ou les mesures proposées à leur égard :

Aucun actionnaire de la société absorbée n'a de droits spéciaux. Il n'existe pas de titres autres que les actions.

4. Tout avantage particulier attribué aux membres des organes d'administration des sociétés appelées à fusionner :

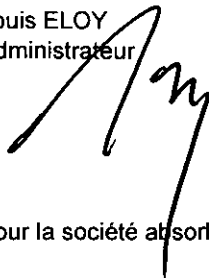
Aucun avantage particulier n'a été attribué aux Administrateurs.

Suite à la fusion, la société absorbée va être dissoute sans liquidation.

SPRIMONT, le 26 janvier 2026.

Pour la société absorbante, la SA « ELOY LOD INVEST »

Louis ELOY
Administrateur



Pour la société absorbée, la SRL « SINODEL »

Louis ELOY
Administrateur



Monique DONIS
Administrateur

